221C0019
AV013

5 janvier 2021

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

AMPLITUDE SURGICAL

(Euronext Paris)

Complément à D&I 220C2861 du 4 août 2020

Par courriers reçus le 5 janvier 2021, la société Eximium a effectué la déclaration d'intention suivante[1] :

« Eximium et Michel Baulé ne font partie d'aucune action de concert vis-à-vis d'AMPLITUDE SURGICAL.

Eximium a l'intention de poursuivre ses achats en fonction des cours et des conditions de marché et n'a pas l'intention d'apporter ses actions AMPLITUDE SURGICAL à l'offre publique initiée par la société Auroralux. »

[1] Il est rappelé que la société Eximium détient 2 620 000 actions AMPLITUDE SURGICAL représentant autant de droits de vote (cf. notamment D&I 220C2935 du 7 août 2020).